



Adresse postale hors commune

Par **grenouille75**, le **05/06/2011 à 16:57**

Bonjour,rrnJe possede un terrain actuellement accessible d'un seul cote et situé en mlimite separative de la commune avec la commune voisine.rnrnLe terrain est tres long (150m) et donne au fond sur une rue de la commune voisine.rnJe voudrais rendre accessible une partie de ce terrain par le fond afin de realiser une vente de parcelles constructibles.rnEn consequence,ces parcelles ne seront accessibles que depuis la commune voisine alors qu'elle se trouve sur ma commune.rnLes taxes immobilieres (TF &TH) seront bien due a la commune d'origine de ces parcelles,ainsi que la taxe TEOM.rnLes services divers (eaux ,poubelles,etc) ne sont pas opposés a cette mixite en voulant bien accepter une derogation .rnQuid de l'adresse postale:rnles parcelles auront une adresse postale dans la commune voisine alors que le foncier se situe dans ma commune.Les avis de taxes TF & TH et TEOM devront donc etre envoyés a une adresse qui n'est pas située sur la commune mais sur une commune voisine.rnEst ce possible et que faut il faire pour obtenir les accords necessaires?

Par **mimi493**, le **05/06/2011 à 18:29**

Perso, mon terrain donne sur deux rues (avec sortie sur chaque rue, portail des deux cotés) et l'adresse pour les impots n'est que sur une seule. Le mieux est que vous alliez aux impots, logiquement, vous pourriez adresser la parcelle à l'adresse de votre choix